



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS**  
N°R32-2021-255 sexies

Publié le 07 juillet 2021

# **SOMMAIRE**

## **CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE HAUTS-DE-FRANCE**

Décision portant délégation temporaire de signature consentie par le Président de la CCI de région Hauts-de-France à Monsieur Stéphane BONNEFOND, responsable Pôle Performance des Entreprises, à l'effet de signer les décisions, actes et conventions énoncés dans ladite délégation, jusqu'au 31/12/2021 inclus

## **DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS HAUTS-DE-FRANCE**

Arrêté préfectoral fixant la liste des organismes de formation agréés dans la région des Hauts-de-France pour la formation économique des représentants du personnel aux Comités d'Entreprise et aux Comités Economiques et Sociaux

## DELEGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu l'élection du président lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général,

**Décide :**

De donner délégation temporaire de signature à **Monsieur Stéphane BONNEFOND**, responsable Pôle Performance des Entreprises, chargé par intérim du pilotage des services de la CCI Amiens-Picardie dans le cadre du plan de continuité des activités, pour signer les décisions, actes et conventions ci-après énoncés relatifs à l'activité de la CCI d'AMIENS-PICARDIE, **jusqu'au 31 décembre 2021 inclus :**

- **les engagements de dépenses d'un montant inférieur à 40 000 € HT**
- **En cas d'empêchement de la Présidente de la CCI Locale d'AMIENS-PICARDIE**
  - Les actes conventionnels ou unilatéraux portant engagement vis-à-vis d'organismes locaux de la circonscription de la CCI Locale d'AMIENS-PICARDIE dans le respect des procédures institutionnelles et internes
  - Les marchés de fournitures et de service et tout avenant s'y rapportant et les bons de commande attachés à un marché régional d'un montant inférieur à 40 000€HT dans le strict respect du budget primitif et des règles de la commande publique et des procédures internes
  - Les avant-contrats de cession et d'acquisition immobilière
  - Les baux et conventions d'occupation du domaine public, non assortis de droits réels, pour les immeubles sis dans la circonscription de la CCI locale dont il a la charge
- **En matière de ressources humaines :**
  - Les contrats de vacataires pour les services de formation

La présente délégation prend effet à compter de sa signature et s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 1<sup>er</sup> juillet 2021



**Philippe HOURDAIN**  
Président

**Arrêté préfectoral fixant la liste des organismes de formation agréés dans la région des Hauts-de-France pour la formation économique des représentants du personnel aux Comités d'Entreprise et aux Comités Sociaux et Économiques**

Le Préfet de la région Hauts de France  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du travail et notamment ses articles L2325-44 dans leurs versions maintenues transitoirement en vigueur par l'article 9 de l'ordonnance n°2017-1386 du 22 septembre 2017, les articles L2315-17 et suivants du code du travail relatifs à la formation des représentants du personnel et les articles L2315-63 et suivants du code du travail relatifs à la formation économique des représentants du personnel ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1er;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE en qualité de Préfet de la région Nord – Pas-de-Calais – Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité du Nord, Préfet du Nord ;

Vu le décret n° 2017-1819 du 29 décembre 2017 relatif au comité économique et social ;

Vu l'arrêté du 6 avril 2020 du Premier ministre et du ministre de l'intérieur portant nomination de Monsieur Laurent BUCHAILLAT en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France auprès du Préfet de la région Nord – Pas-de-Calais – Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité du Nord, Préfet du Nord à compter du 20 avril 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 octobre 2020 portant délégation de signature de Monsieur Laurent BUCHAILLAT, secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 mars 2021 fixant la liste des organismes de formation agréés dans la région des Hauts-de-France pour la formation économique des représentants du personnel aux Comités d'Entreprise et aux Comités Sociaux et Économiques ;

Vu la circulaire du 27 septembre 1983 relative à l'établissement de la liste des organismes appelés à dispenser la formation aux membres titulaires des comités d'entreprise ;

Vu la demande d'agrément reçue le 7 février 2021 présentée par l'organisme de formation GW CONSULTANTS, sis 195 rue Henri Durre - 59590 RAISMES, enregistré sous le numéro de SIRET 85126131300015 ;

Vu l'avis favorable du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP) concernant l'agrément de l'organisme de formation GW CONSULTANTS rendu le 5 mai 2021 ;

Après instruction de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Hauts-de-France ;

CONSIDERANT la mise à jour, par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Hauts-de-France, des listes des organismes habilités pour assurer la formation économique des représentants du personnel aux Comités d'Entreprise et aux Comités Sociaux et Economiques ;

Sur proposition du Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Hauts-de-France ;

#### ARRÊTE

Article 1 : l'agrément pour assurer la formation économique des représentants du personnel aux Comités d'Entreprise et aux Comités Economiques et Sociaux est accordé à l'organisme de formation GW CONSULTANTS, géré par Monsieur Gilles WADDINGTON, sis 195 rue Henri Durre - 59590 RAISMES enregistré sous le numéro de SIRET 85126131300015.

Article 2 : l'agrément pourra être retiré aux organismes de formation qui cessent de répondre aux conditions d'agrément ou qui ne fournissent pas leurs bilans d'activité à la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) de la région Hauts-de-France avant le 31 mars de l'année suivant l'exercice écoulé.

Article 3 : les organismes figurant sur la liste, ci-annexée, sont agréés pour assurer la formation économique des représentants du personnel aux comités d'entreprise et aux comités sociaux et économiques.

Article 4 : le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 31 mars 2021 susvisé.

Article 5 : le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 02 JUL. 2021

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales



Laurent BUCHAILLAT

**Liste des organismes de formation agréés dans la région des Hauts-de-France pour assurer la formation économique des représentants du personnel aux Comités d'entreprise et aux Comités Economiques et Sociaux**

Département	Organisme	Adresse	CP	Ville
02 - Aisne	APFI 8002	114 rue de la Chaussée Romaine ZAC la Vallée	02100	SAINT-QUENTIN
02 - Aisne	MDKLé	7 allée des Moines	02460	FERTE-MILON
59 - Nord	ALTERVAL RESSOURCES	999 avenue de la République	59700	MARCO EN BAROEUL
59 - Nord	CCIR Hauts-de-France (Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Hauts de France)	299 boulevard de Leeds CS 90028	59031	LILLE CEDEX
59 - Nord	ACTI'FORMATION	111 rue Notre Dame	59190	HAZEBROUCK
59 - Nord	GW CONSULTANTS	195 rue Henri Durre	59590	RAISMES
59 - Nord	TESS FOR PREV	42 rue de la blanchisserie	59660	MERVILLE
59 - Nord	ORSEU	3 rue Bayard	59000	LILLE
60 - Oise	AGILE FORMATION	1 impasse des Sources	60580	COYE LA FORET
62 - Pas-de-Calais	ARCADES	rue Pierre et Marie Curie ZAC du 14 Juillet	62223	ST LAURENT BLANGY
62 - Pas-de-Calais	AFPI ARTOIS-DOUAISSIS (ASSOCIATION DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'INDUSTRIE)	ZAC du Bord des Eaux BP 29	62251	HENIN BEAUMONT CEDEX
62 - Pas-de-Calais	JUSTI-CE FORMATION ET CONSEIL	37-27 rue Faidherbe	62400	BETHUNE
62 - Pas-de-Calais	SARL FORMACONSULT	218 avenue Fleming	62400	BETHUNE
80 - Somme	PLACE DES RH	11 rue de Péronne	80800	VILLERS BRETONNEUX
80 - Somme	ESPACE FORMATION CONSULTING	133 rue Alexandre Dumas	80000	AMIENS
80 - Somme	INTERFOR	2 rue Vadé BP 61718	80017	AMIENS CEDEX 1
80 - Somme	UNIVERSITE DE PICARDIE Direction de l'Education permanente	10 rue Frédéric Petit	80048	AMIENS CEDEX 1
80 - Somme	IN EXTENSO FORMATION Hauts-de-France	53 avenue d'Italie	80090	AMIENS
80 - Somme	VOTRE RH	3 avenue du Great Eastern ZAC Jules Verne	80330	LONGUEAU

Fait à Lille, le **02 JUL. 2021**

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales



Laurent BUCHAILLAT